

MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

L'entourage joue un rôle déterminant auprès d'une personne malade ou simplement affaiblie.

Mais la famille, par action ou omission, peut aussi être un lieu de maltraitements...

Plus vulnérables du fait de leur dépendance, les personnes âgées sont particulièrement exposées.

Pour éclairer ce phénomène difficile mais de moins en moins tabou, Hubert Falco,

Secrétaire d'État en charge des personnes âgées, nous accorde une interview exclusive.

A LA UNE

Soucieux de l'amélioration de la qualité de la prise en charge des personnes âgées dépendantes, Hubert Falco, Secrétaire d'Etat aux personnes âgées, a annoncé fin mai que 80 millions d'euros seront affectés à la médicalisation des établissements. Cette mesure s'ajoute à la création récente du Comité national de vigilance contre la maltraitance des personnes âgées. La maltraitance, cependant, n'est pas seulement une question de moyens. C'est avant tout un changement d'état d'esprit et une sensibilisation du plus grand nombre. Car les cas d'abus ou de négligences semblent bien plus fréquents à domicile et dans les familles d'accueil (65,8 %) que dans les institutions (28,6 %)*. Or, il ne peut y avoir de réelle prise de conscience d'un tel phénomène sans avoir clairement défini ce qu'il recouvre. Comment prévenir tout à la fois la violence psychologique (insultes, menaces, négligence), physique (coups ou non assistance), financière (extorsion, vol), civique (privation du droit de vote, substitution des papiers d'identité), médicale (rétention ou abus de médicaments) ?

Le Conseil de l'Europe estime que la maltraitance concerne « *Tout acte ou omission commis dans le cadre de la famille par un de ses membres, lequel porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique, ou à la liberté d'un autre*

membre de la famille ou qui compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière ». Lors de la Sixième Conférence des Ministres Européens de la Santé** il a été établi que : « *Plus les personnes âgées sont dépendantes et moins elles peuvent se soustraire à l'exploitation, aux mauvais traitements et aux sévices. Le problème est encore plus grave si elles sont atteintes de démence sénile ou si elles n'ont plus toutes leurs facultés mentales. (...) Le risque de mauvais traitements et de brutalités à l'égard des personnes âgées est plus élevé dans certaines familles, notamment celles qui présentent ou ont présenté des relations familiales difficiles et dont les membres ont un faible niveau de revenus et d'instruction* ». Il convient donc de moduler la réponse en fonction de chaque situation. Et l'une des pistes les plus prometteuses est de coordonner l'action des professionnels de terrain pour intervenir efficacement (cf. Initiative).

* Rapport 2000 de l'association Alma France, www.almafrance.org

** Sixième Conférence des Ministres Européens de la Santé - Le vieillissement au XXI^e siècle : nécessité d'une approche équilibrée pour un vieillissement en bonne santé. Athènes, 22-23 Avril 1999. <http://social.coe.int/fr/qdevie/publi/athenes/rolegov.htm>

La maltraitance, on en parle depuis dix ans. Le gouvernement Raffarin se mobilise avec un symbole fort : la création d'un Comité national de vigilance contre la maltraitance des personnes âgées. Hubert Falco, Secrétaire d'État en charge des personnes âgées, a accepté de répondre aux questions de La Lettre de la Proximologie.

► **La Lettre de la Proximologie : Pourquoi avoir créé un Comité national de vigilance contre la maltraitance des personnes âgées ?**

Hubert Falco : J'ai décidé en novembre dernier d'installer et de prendre la présidence de ce Comité lorsque j'ai pris connaissance des chiffres préoccupants qui m'ont été communiqués et qui sont sans doute en deçà de la vérité : 5 % des personnes de plus de 65 ans et 15 % des personnes de plus de 75 ans, font l'objet dans notre pays d'une forme de maltraitance psychologique, physique, médicamenteuse, financière, par négligence...

Le silence qui entoure ce scandale est lié au tabou que constitue la vieillesse dans nos sociétés « évoluées »... et obnubilées par le « jeunisme ».

J'ai décidé de faire tout ce qui est en mon pouvoir pour lever le voile et apporter des alternatives concrètes à cette désespérance.

► **L. P. : Où commence la maltraitance et dans quel sens s'exerce-t-elle ?**

H. F. : C'est une question extrêmement délicate, bien sûr, qui

repose sur le respect de la liberté d'autrui, indépendamment de son âge ou de son handicap, par la famille, l'entourage, les aidants... Le Comité de vigilance contre la maltraitance des personnes âgées va éditer un document destiné à sensibiliser l'ensemble des citoyens sur les situations à risque ou avérées dans son entourage.

► **L. P. : Quelles sont les mesures mises en œuvre pour lutter contre la maltraitance des personnes âgées en institution ?**

H. F. : Le renforcement des inspections et des contrôles des établissements pour repérer et prévenir les situations de maltraitance est inclus dans le programme de prévention et de lutte contre la maltraitance que le gouvernement a présenté en janvier dernier. En ce qui concerne la signature des conventions tripartites, j'ai affirmé à plusieurs reprises que je souhaitais ne pas interrompre cette dynamique de qualité dont les établissements ont besoin. Enfin, je souhaite insister sur la nécessité de ne pas faire d'amalgame trop rapide sur des situations aussi distinctes qu'un dysfonctionnement, une carence organisationnelle et un cas de maltraitance. Le document produit par le Comité de vigilance dans le cadre des travaux sur l'éthique et la communication contribuera notamment à bien les différencier.

► **L. P. : Prévoyez-vous des mesures pour aider les aidants familiaux qui peuvent parfois « craquer » par manque de soutien, notamment quand ils s'occupent d'une personne**

lourdement dépendante ou atteinte de la maladie d'Alzheimer ?

H. F. : La maladie d'Alzheimer, c'est aujourd'hui 611 000 malades, c'est-à-dire 17 % des plus de 75 ans, et 110 000 personnes de plus touchées chaque année. Or, 60 % de ces personnes vivent à domicile et peuvent représenter une charge extrêmement difficile à assumer pour l'entourage familial. Il est par conséquent impératif et urgent d'aider les malades et leurs familles en leur proposant des formules souples d'accueil et de prise en charge. Je tiens à rappeler que j'ai fait confirmer pour 2003 la création de 1750 places d'accueil de jour et 750 places de séjour temporaire. J'ai également souhaité réunir un groupe d'experts acteurs de terrain au sein d'une Instance Prospective Alzheimer que j'ai installé le 4 février dernier et qui est notamment chargée de proposer une offre de services et de modes de prises en charge de ces malades ; spécifiques, innovantes et adaptées à cette pathologie si particulière. Cette Instance vient de me présenter un projet de « Mémento Alzheimer » destiné à toutes les personnes confrontées au problème et qui fera le point sur les différentes possibilités de prise en charge, d'aide et d'accueil. Cela, à l'heure actuelle, reste très confus pour les malades et leurs aidants.

Pour Alzheimer, comme pour la maltraitance, c'est le pragmatisme qui guide mon action.

Solres 92 et Alma Tarn : conseiller les professionnels de la santé et du médico-social pour prévenir la maltraitance en famille

Privilégier le professionnalisme : telle est la nouvelle tendance pour lutter contre la maltraitance. L'antenne d'Alma (Allo maltraitance personnes âgées) située à Albi a pour objectif d'avoir une communication efficace pour traiter les situations, en plus de la traditionnelle mission d'écoute téléphonique impartie aux bénévoles de l'association. La marge de manœuvre est étroite car « Alma ne cherche pas à se substituer aux familles afin de maintenir leur autonomie. Un des moyens de gérer la culpabilité est d'ailleurs de responsabiliser l'aidant » explique N. Moguen, coordinatrice. La démarche nouvelle est « d'aider les professionnels à prendre les meilleures décisions dans l'intérêt de la personne âgée ». Pas simple quand on aurait parfois envie de se plaindre auprès des services sociaux ou au Procureur de la République. C'est le cas de cette nièce qui veut confisquer les bijoux à sa tante, résidant en institution mais ne présentant pas de graves troubles de jugement ; le directeur de la maison de retraite, alerté par son personnel, hésite à intervenir. Alma Tarn conseille tout simplement d'acheter une boîte à bijoux qui ferme à clé afin que la vieille dame puisse conserver dans sa chambre des objets qui lui sont chers... sans risque de vol. Depuis novembre 2002, Alma Tarn a ainsi mis en place un partenariat avec une vingtaine de maisons de retraite sur les 60 à 80 situées

dans le Tarn. Ce partenariat marque une évolution sensible des mentalités. « Au lieu d'être regardé comme un organisme de coercition, Alma commence à être considéré comme un partenaire » se félicite Christian Collin, coordinateur au siège d'Alma France.

L'association Solres 92, créée en novembre 2002 et bénéficiant entre autres du soutien du Conseil Général des Hauts-de-Seine, a pour ambition d'aller encore plus loin dans la démarche. Son dispositif s'adresse aux professionnels intervenant auprès des personnes âgées à domicile ou en établissement. Des sessions de sensibilisation à la bien-traitance sont organisées depuis le mois de mai dans les services qui en font la demande (les 25 formations prévues pour 2003 sont déjà toutes retenues). Autre axe de développement : le conseil. Un comité technique pluridisciplinaire (gériatre, psychiatre, travailleur social, médiateur, juriste) passe en revue les situations présentées et répartit les rôles de chacun. Il oriente et coordonne l'action des professionnels souvent dépourvus quand ils doivent résoudre seuls une situation de maltraitance en famille. « Grâce à cet accompagnement, on peut en général trouver des solutions de médiation beaucoup moins traumatisantes que les procédures judiciaires, réservées aux situations les plus extrêmes » explique Sylvie Tounsi, coordinatrice de Solres 92. La création d'une cellule d'accueil téléphonique sur l'Ile-de-France employant exclusivement des psychologues est aussi en projet avec Age Alma dans l'Essonne. Une chose est sûre : la lutte contre la maltraitance se professionnalise.

A défaut d'enquête nationale, il n'existe que des estimations sur la réalité de la maltraitance des personnes âgées. Dans ce contexte, il a paru opportun de se pencher sur une enquête départementale réalisée par une équipe hospitalière de Lille.

La maltraitance des personnes âgées dans un cadre familial élargi – Enquête dans le département du Nord

A.M. Durocher, C. di Pompeo, F. Puisieux, Ph. Dewailly,
A. Durocher - La Presse Médicale 6 mai 2000 ; 29 : 884-4

Méthodologie : L'enquête a été menée de manière transversale sur cinq sites du département du Nord représentant 2668 lits. Au jour de l'enquête les personnes maltraitées

étaient prises en charge dans une structure institutionnelle (long séjour, maison de retraite, foyer logement) ou dans le cadre d'un service de soins à domicile. Seules les violences ou négligences clairement identifiées et commises dans un cadre familial élargi (famille, amis, voisins) ont été retenues.

Maltraitance et dépendance : 159 cas de maltraitance ont été relevés ce qui représente près de 6 % de la population étudiée. Dans 76 % des cas, la personne maltraitée est une femme (alors que les femmes représentent 63 % des plus de 60 ans dans le Nord). On relève par ailleurs que la personne maltraitée est le plus souvent une personne dépendante : elle présente une dépendance physique dans 95 % des cas et des troubles psychiques ou de comportement dans 73 % des cas.

Toutes les formes de maltraitance sont représentées. Les violences psychologiques sont les plus nombreuses (80 %) suivies par les violences financières (59 % des cas). Les négligences graves (36,3 %) et violences physiques (30 % des cas), qui viennent spontanément à l'esprit ne sont pas les plus courantes.

Pas de secret professionnel : Quelle perception les professionnels ont-ils de leur rôle ? D'après le code pénal, le secret professionnel ne s'applique pas si un professionnel de santé a connaissance de sévices ou privations infligés à « un mineur de moins de quinze ans ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge et de son état physique ou psychique ». Or 1/3

des médecins interrogés sont persuadés qu'ils sont tenus au secret professionnel en cas de maltraitance. Il en est de même pour 1/5 des infirmières et 1/4 des aides soignantes.

Maltraitance et risque médical : Quelle est l'incidence des maltraitements sur la santé des personnes âgées ? Des auteurs américains ont montré que le risque de décès est 1,7 fois plus élevé pour une personne ayant subi des négligences et 3,1 fois plus élevé pour une personne ayant subi d'autres types d'abus, comparativement au reste de la population. Une personne maltraitée comptabilise en moyenne 12 journées d'hospitalisation en liaison avec la maltraitance dont elle a été victime.

EN BREF

La vieillesse maltraitée

Ecrit par Robert Hugonot, président de Alma France, le livre « La vieillesse maltraitée » est devenu un ouvrage de référence. Le chapitre consacré aux violences au sein de la famille montre par des exemples précis la complexité des situations et par suite la difficulté d'intervenir. L'escalade de la violence s'explique parfois par l'épuisement de la tolérance de l'aidant, la personne âgée victime pouvant se transformer en bourreau. L'ancien chef de service a des propos très mesurés aussi bien vis-à-vis des familles que des institutions : il rappelle que « si 10 % des vieillards sont victimes de sévices au sein de leur famille, cela signifie aussi que 90 % n'en sont pas victimes ». Une mise en perspective salutaire.

2^e édition - 2003 - Editions Dunod

L'aide aux aidants des malades Alzheimer : approche internationale

Après avoir publié un ouvrage sur l'aide aux aidants en France, la Fondation Médéric Alzheimer vient de publier le volet international. Les approches et prises en charge sont comparées dans 11 pays industrialisés (Royaume-Uni, Suède, Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Suisse, Italie, Etats-Unis, Canada, Japon, Australie).

« Vivre avec la maladie d'Alzheimer »
www.fondation-mederic-alzheimer.org

Cancer des enfants : améliorer l'information et le soutien psychologique des familles

La Société française de lutte contre les cancers et leucémies de l'enfant et de l'adolescent (SFCE) a organisé une

conférence de presse fin avril afin de réagir au Plan Cancer et de renforcer la qualité des relations entre médecins et familles. La France compte 2000 nouveaux cas de cancers pédiatriques par an. Les membres d'associations de parents d'enfants cancéreux (bientôt regroupés au sein d'une fédération) ont plaidé pour la généralisation d'une prise en charge globale, c'est-à-dire à la fois médicale et psychologique. Celle-ci est indispensable pendant le traitement mais aussi en cas de décès. Par ailleurs les parents soulignent l'intérêt de sortir d'une consultation avec des documents écrits, les informations ne pouvant pas être toutes enregistrées au moment de l'annonce du diagnostic.

Les mères célibataires en moins bonne santé que les mères en couple

Une étude réalisée par l'Institut Robert Koch en Allemagne met en évidence une prévalence plus élevée de certaines maladies chez les femmes qui élèvent seules leurs enfants : bronchites chroniques pour 9 % contre 3,9 % des mères en couple, hépatite (10,2 % contre 4,1 %), calculs et coliques néphrétiques (15,7 % contre 5,2 %), migraine (36 % contre 26 %), troubles psychiques (24,7 % contre 10,9 %), affections gynécologiques (25,3 % contre 17,2 %). Ces femmes ne consomment pas pour autant plus de médicaments à l'exception de ceux à action psychotrope. Par contre chez les hommes, la prise en charge d'enfants ne semble pas avoir d'incidence sur leur état de santé. Un phénomène à suivre de près avec la multiplication des familles monoparentales (1,4 million de foyers en Allemagne dont 88 % sont des femmes).

Rapport Fédéral de la santé en Allemagne - 14^e édition